



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 23 septembre 2025 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 14 sur lesquels 10 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Laurette COLOMBET

Absents ayant donné mandat : Daniel MOUSSERIN à Sylvie BAS – Sabine DERVIN à Marie-Claude CHAMPROMIS – Franck POLLET à Bernard BESSEY

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard BESSEY

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Daniel MOUSSERIN	Sylvie BAS
Sabine DERVIN	Marie-Claude CHAMPROMIS
Franck POLLET	Bernard BESSEY

Le conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (26 août 2025)
 3. Décision budgétaire modificative n°3
 4. Vote des tarifs communaux pour l'année 2026
- Informations et questions diverses

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Bernard BESSEY est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

Chaque élu étant destinataire du procès-verbal de la réunion précédente, à savoir la séance du 26 août 2025, M. le Maire le soumet à l'approbation de l'Assemblée municipale. Le PV n'est pas

PV du CM du 23 septembre 2025

adopté car Marie-Claude CHAMPROMIS fait remarquer l'oubli dans la rubrique des questions diverses, de la mention des journées du patrimoine avec la visite du clocher et de la halte pèlerins.

3. DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3

M. le Maire informe l'assemblée des mouvements de comptes suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00	165 (16) : Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
2315 (041) : Installations, matériel et outillage	631,30	2033 (041) : Frais d'insertion	631,30
	1 631,30		1 631,30

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60631 (011) : Fournitures d'entretien	- 400,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	400,00		
Total Dépenses	1 631,30	Total Recettes	1 631,30

Adopté à l'unanimité des membres votants.

4. VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2026

O B J E T	TARIFS 2026
TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LA COMMUNE AVEC LE MATÉRIEL MUNICIPAL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE	
mini pelleteuse	82,00 €
autres matériels (tracteur, broyeur, ...)	82,00 €
Location SALLE MUNICIPALE	
- Personnes domiciliées sur la commune (*)	170,00 €
- Personnes extérieures à la commune (*)	345,00 €
- Sociétés locales	Gratuite
<i>(*) avec ou sans utilisation de la cuisinière</i>	
- Sociétés extérieures	120,00 €
Location SALLE E.R.A.	
- Manifestations à but lucratif par les associations locales et ensemble des matchs de basket et tennis (DCM du 10/06/2004)	Gratuite
- Particuliers domiciliés sur la commune	
1er jour	610,00 €
2ème jour	150,00 €

- Particuliers et Associations extérieurs à la commune	
1er jour	1 120,00 €
2ème jour	150,00 €
HALTE PÈLERIN (Coût de la nuitée par personne)	17,00 €
DROITS DE PLACE	
- Parquets, chapiteaux	135,00 €
- Marchands ambulants	28,00 €
- Commerces ambulants (1 x par semaine) hors locaux et hors électricité	75,00 €
- Salle exposition du clocher (pour 1, 2 ou 3 exposants)	15,00 €
CONCESSIONS CIMETIÈRE	
- Concession pour 15 ans	75,00 €
	150,00 €
- Concession pour 30 ans	150,00 €
	300,00 €
- Concession pour 50 ans	300,00 €
	600,00 €
CASE COLOMBARIUM + concession	
- pour 30 ans	Prix d'achat de la case + 65,00 €
- pour 50 ans	Prix d'achat de la case + 130,00 €
- Plaque identifiant le défunt (normée)	Tarif du fournisseur
CAVE URNE + concession	
- pour 30 ans	300,00 € + 75,00 €
- pour 50 ans	300,00 € + 150,00 €
- Inscription sur la stèle à la charge du concessionnaire	
JARDIN DU SOUVENIR	
- Plaque identifiant le défunt (normée)	modèle imposé facturé par les pompes funèbres
LOCATION DE MATÉRIEL	
- table	2,00 €
- chaise	0,40 €
- banc	1,00 €
PHOTOCOPIES	
Public	
A4 noir et blanc	0,15 €
A3 noir et blanc	0,30 €
A4 couleur	0,50 €
A3 couleur	1,00 €
Associations	
A4 noir et blanc	0,10 €
A3 noir et blanc	0,15 €

A4 couleur	0,15 €
A3 couleur	0,25 €

Adopté à l'unanimité des membres votants

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement les Jardins d'Alice : lors de la séance du conseil municipal du 13 mai 2025, il avait été décidé du dévoiement du chemin de Bajosse. À la suite des contestations de certains riverains, le lotisseur propose l'achat de la parcelle cadastrée section AP n°101 d'une contenance de 1002,92 m² pour un montant de 500 €. Le tracé de la future voie, d'une contenance de 1 800 m², sera cédée à la commune pour l'euro symbolique.

L'ensemble des travaux de géomètre et les frais d'actes seront supportés exclusivement par la société SAS Roannaise de promotion.

- Pont de Chamarande : Une réunion est prévue avec un expert le 30 septembre 2025 à la suite des sinistres de juillet et octobre 2024.

- Assainissement : un nouveau circuit d'assainissement, chemin du Platane, va être réalisé. Avec un circuit séparatif, les eaux usées iront directement à la lagune. Ces travaux sont financés par la Roannaise de l'Eau.

- plats à emporter : M. le Maire rappelle que l'amicale des conseillers organise au profit du CCAS une vente de plats à emporter le dimanche 5 octobre.

- THD42 : M. le Maire rappelle que le réseau cuivre prendra fin le 31 janvier 2026, remplacé par la fibre. Toutes les installations à partir de cette date deviendront payantes. M. Gabriel POMMIER souligne que les administrés n'ayant pas opté pour le nouveau réseau seront destinataires d'un courrier de la mairie.

- E-station (borne de recharge pour véhicule électrique) : le projet est validé et la société prend en charge le coût.

- Station de départ VTT : installation d'une borne de lavage et réparation. Projet validé par Roannais Agglomération.

- Subvention : une demande de subvention « amendes de police 2025 » d'un montant de 12 000,00 € avait été sollicitée. Un montant de 14 876,00 € a été accordé.

- projet PERCHE : un RDV est prévu avec les investisseurs le mardi 30 septembre 2025 en mairie.

- Course cycliste « Cyclonot » : course cycliste des notaires. Déception pour la commune avec très peu de public. Pour information, présence de 175 personnes au repas pour 120 coureurs.

- Journées du patrimoine : très forte participation pour la visite du clocher (61 personnes). A cette occasion, une distribution de document a été réalisé. A noter également 20 personnes pour la visite de la halte pèlerins.

Forte participation pour la découverte des œuvres de Pierre MARTELANCHE.

- WATT& ÉCO : Actuellement 2 projets d'agrivoltaïque sont en cours dont un en attente d'autorisation par la DDT.

- Démission de Mme Isabelle MARIDET : M. le Maire demande de réfléchir à une candidature d'un élu (prochain conseil municipal) pour la remplacer au sein de la commission de révision des listes électorales.

- Monique GOUTILLE pose la question concernant l'éclairage défaillant du rond-point sur l'ancienne N7

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Bernard BESSEY

Publication en ligne le **22 OCT. 2025**

